



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°24/051**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 24/060 en date du 20 juin 2024 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 21-215 à la Société SYNTHOMER SPECIALITY CHEMICALS SAS, ZI Portuaire sur la commune du Havre, SIREN n° 343 139 325, portant sur la dépendance suivante : canalisation souterraine.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, s'agissant d'une dépendance de son usine.

Description de la dépendance : canalisation souterraine de rejet des eaux résiduaires entre son usine de Sandouville d'une longueur totale de 80 ml et le canal du Havre à Tancarville.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans environ à compter du 01/01/2021

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 21-215 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.